

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD NIVERNAIS

Le 28 Mars 2023 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine Roy, Présidente.

Date convocation : 22 Mars 2023. **Présents :** AUGER Catherine, BARBIER Daniel, BERNARD Colette, BORNET Carole, CAILLOT Daniel, COLAS David, DAGUIN Gérard, ESCURAT Elisabeth, FONGARO Laurent, FOREST Jean-Yves, GAUTHERON François, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, JAMET Christine, LEMOINE Fernand, LEROY Anne, MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAU Alain, MOREAUX Jacques, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Barbara, ROY Régine, SCHWARZ François, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Éric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine,

Excusés : BARBIER Roger (pouvoir à Colas D.), BOUILLON Sandra, BOUZOUOLA Yasmina (pouvoir à Lemoine F.), CLAVEL Éric, DUMONT Sylvie (pouvoir à Vingdiolet MC.), GATEAU Mireille (pouvoir à Roy B.), GIRARD Pascal (pouvoir à Barbier D.), GRZESKOWIAK Ingrid, HOURCABIE Guy, JOACHIM Mélanie (pouvoir à Moreau A.), LOUHET Damien, MARTIN Michel (pouvoir à Roy R.), SAURAT Jean-François, SIMONNET Pascale (pouvoir à Vincent M.),

Secrétaire de séance : COLAS David **En exercice :** 44. **Présents :** 30. **Votants :** 38

Affaires générales : Convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'accueil de caravanes d'habitations de forains sur l'île de Câqueret à Decize

La Communauté de Communes Sud Nivernais est, par convention de gestion avec l'Etat, gestionnaire de l'île de Câqueret, ensemble immobilier appartenant à l'État, sis à Decize. Cet ensemble dépend du domaine public fluvial.

Par cette convention, la CCSN peut consentir des locations, accorder des droits de jouissance précaires et révocables sur tout ou partie du domaine.

De son côté, la Ville de Decize souhaite bénéficier de l'île de Câqueret en vue de l'accueil de caravanes d'habitations de forains dans le cadre de la fête de la Pentecôte (du 17 mai au 2 juin 2023). L'emplacement mis à disposition de la Ville par la CCSN doit faire l'objet d'une convention d'occupation temporaire du domaine public ci-annexée.

Madame la Présidente demande au Conseil Communautaire :

- d'approuver la convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'accueil de caravanes d'habitations de forains sur l'île de Câqueret à Decize
- de l'autoriser à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Fait à Decize, le 30 Mars 2023

Certifié exécutoire par la Présidente,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 30/03/2023
Et de la publication le 30/03/2023

La Présidente

La Présidente,


R. ROY